

ATELIER RÉGIONAL SUR LA JUSTICE, LES DROITS DE L'HOMME ET LA CITOYENNETÉ : Pour l'instauration d'une culture de dialogue

Atar a abrité les 11 et 12 septembre 2004, un atelier régional sur la justice, les Droits de l'Homme et la citoyenneté. Cet atelier, 3ème du genre après celui de Rosso (consacré à l'environnement, à l'assainissement et à la santé) et celui de Kiffa (axé sur la jeunesse, l'éducation et la culture) est organisé par le Comité de Pilotage du Projet de Renforcement du Dialogue pour la réalisation des objectifs du millénaire avec l'appui du PNUD.

L'atelier, dont la cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous la présidence du wali de l'Adrar, M. Mohamed Ould Boïlli, et en présence de Mme Cécile Moliner, représentante résidente du PNUD en Mauritanie, a vu la participation d'éminentes personnalités, dont Ba Mariam Koïta, Directeur général des Droits de l'Homme au CDHLCPI, Ali Fall, Conseiller juridique du Ministre de l'Éducation nationale, Daha Ould Teïss, Conseiller juridique du CDHLCPI, Boubacar Ould Messaoud, président de SOS Esclaves, Cheikh Saad Bouh Camara, Président d'honneur de l'AMDH, Sow Mohamed Deïna, maire de Rosso et président de l'association des maires de Mauritanie...

Dans la matinée du 11 septembre, les participants ont eu droit à trois communications consacrées respectivement à l'organisation du système judiciaire en Mauritanie, à la citoyenneté et aux Droits de l'Homme en Mauritanie face au

défi de la mondialisation.

"Le laisser-aller et le favoritisme ont permis à beaucoup de citoyens (...) d'accéder à cette profession (magistrat) sans avoir ni le niveau, ni les qualités requises"

Le 1er intervenant, en l'occurrence Me Bâ Mohamed El Ghali, ancien vice président de la Cour Suprême, a d'emblée déclaré que "l'organisation judiciaire actuelle est très critiquée à cause de ses failles et de ses insuffisances et qu'elle avait besoin d'une thérapeutique qui conduira sûrement à une nouvelle organisation judiciaire vers l'année 2015 qui tiendra compte des besoins, des techniques et de l'évolution du monde du moment". Partant de cette assertion, le conférencier a développé une présentation en deux parties, la première consacrée à "l'état des lieux du système judiciaire" et la seconde aux "maux et thérapeutiques pour notre système judiciaire". Me Bâ, après un bref rappel historique, a fait ressortir les points positifs de l'actuelle organisation judiciaire tout en soulignant à chaque fois que nécessaire les insuffisances constatées. Dans la deuxième partie, le conférencier a révélé que "l'une des plus grandes tares de notre système judiciaire, sinon la plus grande, est le défaut de formation de nos magistrats" parce que "le laisser-aller et le favoritisme ont permis à beaucoup de citoyens sous l'empire de la loi d'organisation judiciaire du 26 juin 1983, d'accéder à cette profession sans avoir ni le niveau, ni les qualités requises".

Il a en outre déploré le fait que des magistrats sortants d'écoles françaises et d'écoles arabes, donc ayant des cultures fort différentes, servent dans les mé-

mes juridictions. Il a donc proposé la mise sur pied d'une unique Ecole Nationale de la Magistrature. Enfin, le conférencier a passé en revue la situation des auxiliaires de justice qui n'est pas toujours reluisante.

"La citoyenneté, un rempart contre la violence et l'extrémisme"

Quant au second conférencier, M. Seyid Ould El Ghaylani, magistrat, vice-président de l'instance judiciaire du Maghreb Arabe, il a souligné que la citoyenneté, qui est une réalité de l'histoire et de la civilisation, est une des composantes des Droits de l'Homme. En effet, la défense et la promotion des Droits Humains renforcent la citoyenneté en ce sens que l'individu se sentant protégé et sécurisé par l'Etat est mieux disposé et plus prompt à défendre les intérêts de cet Etat. Le conférencier a également insisté sur le fait que la citoyenneté est un rempart contre la violence et l'extrémisme. "Face aux idéologies néocolonialistes et leurs slogans humanitaires faillacieux, au droit d'ingérence érigé en pratique, ainsi qu'aux tentatives de déstabilisation de l'ordre constitutionnel, il faut opposer un front uni et solide en vue de défendre les acquis démocratiques pacifiques véhiculés par nos textes constitutionnels qui accordent une grande place aux citoyens", dira-t-il.

La 3ème communication a surtout été l'occasion de rappeler toutes les conventions internationales ratifiées par la Mauritanie.

"La démocratie est le moins mauvais système"

Prenant la parole, M. Bamarïam Koïta a déclaré qu'étant entendu que la démocratie est le moins mauvais système que les hommes puissent adopter pour la gestion de leurs affaires, toute tentative de la remettre en cause doit être systématiquement rejetée. Il a en outre souligné que la Mauritanie a compris très tôt les liens qui existent entre les Droits de l'Homme de première génération (droits civiques et politiques) et de seconde génération (droits économiques et sociaux) en créant dès 1998 une institution unique chargée de toutes ces questions, en l'occurrence le

Commissariat aux Droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion. M. Koïta a enfin rappelé que le gouvernement mauritanien venait d'autoriser le Président de la République à ratifier la Charte Africaine des Droits de l'Homme, dans son additif portant création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme.

Poursuivant sur le même registre, M. Daha Ould Teïss a souligné qu'il y a une nécessité d'améliorer le niveau de la maturité civique des Mauritaniens et que dès lors qu'il existe une volonté politique et qu'il y a des acquis, le reste va venir naturellement. "Naturellement on peut comprendre l'impatience des uns et des autres, mais la précipitation peut conduire à des excès qui ne sont souhaitables pour personne", ajoutera-t-il.

"Pour que quelqu'un soit prêt à défendre son pays il faudrait qu'il se sente d'abord en sécurité chez lui"

Quant au représentant de l'UFP, il a déclaré que le système judiciaire mauritanien est confronté aux mêmes problèmes qui minent l'administration à savoir l'incompétence des fonctionnaires, le népotisme, le favoritisme, le tribalisme... Il a souligné que la justice n'était faite que pour les riches et que les citoyens ordinaires ne font plus confiance à ce système. Il a enfin estimé que pour qu'une personne soit prête à défendre le pays il faut qu'elle se sente protégée et non comme un étranger qui a peur à chaque fois qu'il voit un représentant des forces de l'ordre.

M. Moussa Sidi Bâ, chargé de communication du Pnud a lui-même exploré la politisation des Droits de l'Homme, tandis que son collègue Mohamed Ali Ould Lemrabott estime que les Mauritaniens ne peuvent plus se prévaloir d'un contexte particulier pour ne pas engager le dialogue. Les événements de 1989 et de juin 2003 ont prouvé que le pays n'était pas à l'abri de certaines dérives, dira-t-il en substance.

"Libéralisation des ondes" ou "pluralité et libéralisation des médias"

Après les interventions, les participants se sont scindés

dans l'après-midi en trois groupes de travail : Citoyenneté, Justice, Droits de l'Homme. Au terme de leurs travaux, chacun des groupes a fait une série de recommandations allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est ainsi que le groupe sur la citoyenneté a recommandé que la loi permette à des Mauritaniens qui ont été naturalisés ailleurs - généralement par commodité - de conserver leur nationalité d'origine. Quant au groupe de travail sur la justice, il a surtout insisté sur l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires et des auxiliaires de justice. Le groupe sur les Droits de l'Homme, qui a fait plusieurs recommandations sur le droit à l'éducation, à la santé... a failli bloquer sur le droit à l'information. Une partie du groupe avait en effet introduit une recommandation intitulée "libéralisation des ondes", ce que ne voulait pas entendre les partisans du pouvoir, par ailleurs très nombreux dans ce groupe. Finalement, un des participants propose la formule "pluralité et libéralisation des médias". Cette fois-ci refus de l'autre camp. Après plusieurs conciliabules et une intervention discrète, mais très efficace, de la Représentante résidente du Pnud, la deuxième formulation a été finalement retenue.

Enfin, une recommandation générale a été faite par le modérateur de l'atelier, Me Mine Ould Abdallahi, qui a demandé avec insistance aux autorités de reconnaître toutes les ONGs nationales, y compris celles de défense des Droits de l'Homme, qui sont tout juste tolérées depuis maintenant plus de 11 ans.

De l'avis de tous les participants, le déroulement de cet atelier a été plus que satisfaisant. En effet, les différents protagonistes, loin d'avoir les mêmes idées et malgré parfois des échanges très houleux, ont travaillé avec sérénité et responsabilité, surtout sans animosité. D'ailleurs, Cheikh Saad Bouh Camara s'est félicité de pouvoir désormais débattre avec ses compatriotes en Mauritanie des thèmes qu'il défendait jadis aux quatre coins du monde.

Hamadou

Présence remarquable des femmes

Les femmes qui ont participé à cet atelier ont fait un véritable plaidoyer pour leurs droits. C'est ainsi que sur l'ensemble des thèmes abordés et sur plusieurs recommandations, elles ont pu apporter une touche féminine. On peut citer pêle-mêle : Le droit d'exercer les hautes fonctions dans la justice (magistrats par exemple), le droit à la pension pour les héritiers d'une femme fonctionnaire décédée, le droit d'un étranger qui se marie avec une mauritanienne d'acquiescer la nationalité, la discrimination positive dans certaines situations...